Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_009-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 28 MARS 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -009

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Annie PONS

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin		X		de FRANCOIS Béatrice
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBE Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine		X		GUILBAULT Nicky
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline		X		VINCE Bernard
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		CHARTIER Marie-Laëtitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_009-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -009 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX
Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de sa politique RH, il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un emploi de Technicien,
- de supprimer un poste d'ingénieur principal, l'agent étant parti à la retraite,
- de supprimer un poste d'agent de maîtrise principal, l'agent étant muté dans une autre collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Après examen en commission municipale Finances / Ressources Humaines du 21 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la modification du tableau des effectifs communaux tel que joint à la présente délibération :

- en créant un emploi de Technicien,
- en supprimant un poste d'ingénieur principal,
- en supprimant un poste d'agent de maîtrise principal.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde)

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 mars 2023
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre